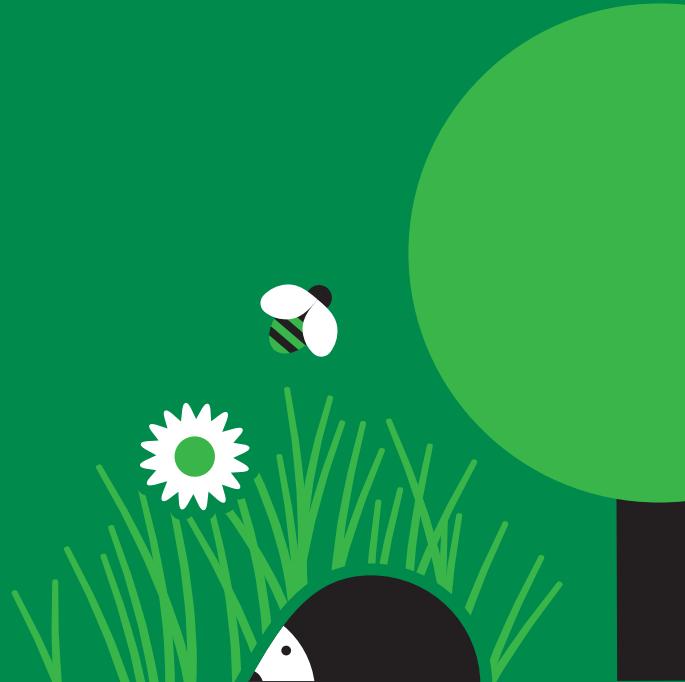


La gestion des arbres de bord de routes départementales



gironde.fr/entretien-routes-durable

 **Gironde**
LE DÉPARTEMENT



Biodiversité favorisée

Les arbres et les haies font partie intégrante de la trame verte du territoire. Leur maillage participe à la continuité des corridors écologiques. Les haies notamment sont une source importante de biodiversité. Elles sont utilisées par de nombreuses espèces animales lors de l'accomplissement des cycles vitaux. Elles apparaissent comme un espace d'alimentation, de reproduction, de refuge et d'hivernage.



Code de l'Environnement

« Art. L. 350-3. – Les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication constituent un patrimoine culturel et une source d'aménités, en plus de leur rôle pour la préservation de la biodiversité et, à ce titre, font l'objet d'une protection spécifique. Ils sont protégés, appartenant ainsi une conservation, à savoir leur maintien et leur renouvellement ».

Le patrimoine arboré Girondin de bord de route

Près de 6000 arbres d'alignement jalonnent autant de kilomètres de routes départementales. La principale essence est le platane. On rencontre aussi différentes variétés de tilleuls et de chênes, des poiriers, des noyers, des marronniers, des peupliers... plus de 50 essences sont représentées.

Grâce à la réalisation d'une étude phytosanitaire sur toute la Gironde, depuis 2022, ces arbres sont géolocalisés et recensés dans une base de donnée précisant pour chacun : leur état physiologique, phytosanitaire, mécanique, de développement et d'évaluation du risque sécuritaire.

L'entretien des arbres d'alignement

Tout au long de l'année, les agents du département réalisent des travaux d'entretien ou de sécurité nécessaires sur l'ensemble des arbres d'alignement des bords de routes départementales.

L'abattage des arbres

La décision d'abattre un arbre est toujours mûrement réfléchie. L'état sanitaire ou mécanique de l'arbre est expertisé spécifiquement vis-à-vis du danger qu'il peut représenter pour la sécurité des personnes ou la santé des autres arbres.

À chaque arbre abattu, un arbre a minima est systématiquement replanté mais la règle appliquée est généralement la plantation de 2 arbres.



Amélioration du cadre de vie

Les arbres d'alignement améliorent le cadre de vie, l'embellissent, valorisent un linéaire ou marquent une transition. Ils contribuent à la mise en scène paysagère des axes de communication.



L'arbre source de vie

L'arbre est un élément vivant qui stocke le CO₂, produit de l'oxygène, filtre les poussières, abrite de la biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur, apporte de l'ombre, atténue le bruit, retient l'eau de pluie, crée de la beauté, raconte l'histoire des lieux...

Un choix d'essences adaptées à notre territoire

Les essences choisies pour la replantation sont issues de celles déjà naturellement présentes dans l'environnement, adaptées au sol, au climat et aux usages locaux, pour assurer une intégration harmonieuse au paysage. Arbres et arbustes sont sélectionnés suivant les zones naturelles de la Gironde : vallées alluvionnaires et bord des cours d'eau, zone littorale dunaire, plateau sableux des landes girondines ou coteaux de l'est girondin.

Cependant, la diversification des espèces arborées est recherchée pour maintenir et renforcer la biodiversité et éviter la propagation de maladie en cas d'épidémie. L'enjeu est également de répondre aux conséquences du changement climatique : tempêtes, maladies, insectes, incendies et périodes de sécheresse qui ont un impact considérable sur les jeunes plantations.

Le domaine d'implantation des nouveaux arbres

La plantation se fait en priorité dans l'alignement existant, afin d'en assurer sa préservation à long terme. En cas de difficulté technique ou de contraintes de sécurité, la replantation peut s'effectuer dans un rayon proche, dans un autre alignement, un espace naturel sensible, un collège ou sur le domaine public communal.

Le choix de l'espèce et l'implantation d'un nouvel arbre concilient toujours la sécurité, le paysage, et l'écologie.



Pour toute question

MAISON DU DÉPARTEMENT DES MOBILITÉS de votre zone géographique

BASSIN D'ARCACHON

ZA de Cantalaude - Route de Blagon
33138 LANTON
05 56 03 93 50

GRAVES ENTRE-DEUX-MERS

2 chemin de Peyrouney
33670 CREON
05 57 83 65 86

HAUTE GIRONDE

ZA la Tonnelle
33 390 SAINT-MARTIN-LA-CAUSSADE
05 57 42 62 10

LIBOURNAIS

14, Rue Jules Védrine
33500 LIBOURNE
05 57 55 23 70

MÉDOC

1, Rue André Audubert
33480 CASTELNAU-DE-MÉDOC
05 57 22 50 30

SUD GIRONDE

110, Cours de Verdun
33210 LANGON
05 57 98 01 80



gironde.fr/entretien-routes-durable